

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,
le 18 septembre 2007 à 19h30 à la Bibliothèque municipale de Luskville, située au 2024
route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers, Lawrence
Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Brian Middlemiss et Dr Jean Amyotte.

ABSENCE MOTIVÉE : Raymond Gougeon, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général

La séance a débuté à 19h30

07-09-707

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux publics
3. Fossé – drainage – chemin Lavigne
4. Projet de lettre d'entente no 8 – Teamsters Qué.
5. Caractère représentatif du syndicat
6. Avis de motion – règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire
7. Emprunt temporaire – pavage
8. Cours Pompier I – L'Ange-Gardien
9. Levée de la séance

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

07-09-708

TRAVAUX DE VOIRIE

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire
effectuer les travaux de nettoyage de fossés tel que présenté sur la liste produite sur les
chemins 5^e Concession, 6^e Concession, Wiggins et le nettoyage du fossé situé sur la
ferme Schwartz pour un coût total de 12 200,00\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0907035

07-09-709

TRAVAUX FOSSÉ CHEMIN LAVIGNE

CONSIDÉRANT le problème d'érosion du fossé situé au 15 chemin Lavigne ;

CONSIDÉRANT l'estimé des travaux qui est de plus de 4 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lieux propose d'effectuer lui-même les travaux pour la somme de 2 200,00\$ pour s'assurer que des dommages ne surviennent pas à son paysagement ;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise M. Christian St-Louis à effectuer les travaux sur le fossé du 15 chemin Lavigne pour la somme de 2 200,00\$ les travaux devant être inspectés par le directeur des travaux publics dès qu'ils seront terminés et la municipalité déchargé de toute responsabilité future sur les travaux effectués.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0907035

07-09-710

LETTRE ENTENTE #8 – INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la lettre d'entente #8 avec le syndicat des employés municipaux en rapport avec le poste d'inspecteur municipal. Le directeur général et le maire sont autorisés à signer la dite lettre d'entente.

Brian Middlemiss vote contre.

Adoptée

Le conseiller M. Brian Middlemiss se retire des discussions.

07-09-711

CARACTÈRE REPRÉSENTATIF DU SYNDICAT DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la demande de nombreux pompiers ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise notre aviseur légal Me Michel Lafrenière à effectuer toutes les démarches légales auprès des autorités compétentes pour vérifier le caractère représentatif de syndicat des pompiers de Pontiac.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Garry Dagenais à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire.

07-09-712

EMPRUNT TEMPORAIRE - TRAVAUX DE PAVAGE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise le directeur général à effectuer un emprunt temporaire d'un montant de 3 240 750,00 \$ auprès de la caisse populaire Desjardins Masham-Luskville pour payer les travaux relatifs au projet de pavage.

Brian Middlemiss vote contre.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0907035

Le conseiller M. Brian Middlemiss se retire des discussions.

07-09-713

FORMATION – POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers ont suivi les cours de formation pompier 1 à l'Ange-Gardien pendant l'hiver 2006-2007;

CONSIDÉRANT QUE seule la section 1 de la formation a été autorisée par le directeur général au montant de 2 525,58 \$;

CONSIDÉRANT QUE la facture au montant de 2 995,36\$ a été payée pour la section 2 le 31 mars 2007;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la facture au montant de 2 912,28 \$ (taxes incluses) pour la section 3 de la formation dispensée à 5 pompiers à l'hiver et au printemps (2007-2008).

Le vote est demandé

POUR
Garry Dagenais
Lawrence Tracey

CONTRE
Dr. Jean Amyotte
Jim Coyle
Harold McKenny

La proposition est rejetée.

07-09-714

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0907035

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: 07-09-708, 07-09-709 et 07-09-712.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL